

RÈGLEMENT de la « journée de la sécurité à moto » du 11 juin 2023.

ARTICLE 1: PRÉSENTATION

La manifestation « reprise de guidon » est organisée conjointement avec la préfecture (la coordination départementale de sécurité routière, les chargés de mission 2-roues motorisé, les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière) et la gendarmerie nationale (Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Charente -EDSR16).

Cette journée vise à sensibiliser les motocyclistes civils du département sur les risques routiers des deux-roues motorisés.

L'accueil se fera à la salle des fêtes au 42 route de Luchac 16200 Jarnac.

À cette occasion, deux plateaux d'allure lente sont mis en place sur le site de la salle des fêtes de Jarnac et les ateliers secourisme et mécanique à l'auditorium Maurice Ravel. Un parcours sur route ouverte d'une distance d'environ 60 km sera encadré par les motocyclistes de l'EDSR16.

ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

Le port du casque et des gants homologués est obligatoire. Le port des vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est en partie organisée sur routes libres, ouvertes à la circulation publique. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs vaudra exclusion de la manifestation.

ARTICLE 3: FORMALITÉS

Les participants pourront se présenter le jour de la « reprise de guidon » à Jarnac, à la salle polyvalente, 42 route de Luchac 16200 Jarnac (voir le plan), à **8h00** précises. Le respect des horaires est essentiel au bon déroulement de l'opération.

Une carte de l'itinéraire sera remise à chaque équipage. Les participants seront encadrés sur l'itinéraire par un motocycliste de l'EDSR16.

Lors des premières formalités d'accueil, un contrôle des machines et des documents administratifs sera réalisé :

- organes de sécurité : pneumatiques, dispositifs de freinage, fonctionnement de l'éclairage et des avertisseurs lumineux, conformité des dispositifs d'échappement ;
- documents administratifs : permis de conduire, justificatifs d'assurance et de certificat d'immatriculation .

Il est nécessaire que chaque participant se présente plein d'essence fait + pneumatiques gonflés dès le début de la journée.

ARTICLE 4: ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant les activités de la journée.

ARTICLE 5: PROGRAMME

Présence impérative de tous les participants pour **8H00** dernier délai sur site afin de réaliser les formalités d'accueil et de contrôle avant de débuter les activités à 08h30.

À compter de 8h30 : Présentation des consignes de la journée.

À 09H00:

selon les groupes : groupes 1 à 6 : roulage avec les militaires de l'EDSR.

groupes 7 et 8 : plateau allure lente. groupes 9 et 10 : atelier secourisme. groupes 11 et 12 : atelier mécanique.

Rotation toutes les 55 mns pour les groupes 7 à 12.

De 12 h à 13h30 : repas pris (food-truck)

À la charge financière du participant.

À 13h30:

selon les groupes : groupes 7 à 12 : roulage avec les militaires de l'EDSR.

groupes 1 et 2 : plateau allure lente. groupes 3 et 4 : atelier secourisme. groupes 5 et 6 : atelier mécanique.

Rotation toutes les 55 mns pour les groupes 1 à 6.

À 16h30, tombola et débriefing général.

Mention : la sortie route se fera selon un itinéraire fixé, dans le strict respect du code de la route.

Les motocyclistes de la gendarmerie s'assureront du respect de ces règles et interviendront de manière pédagogique pour prodiguer des conseils afin d'évoluer en toute sécurité. Les cellules seront constituées de 4 motocyclistes civils + 1 motocycliste gendarmerie en charge du groupe (le format des cellules est adapté en fonction du nombre de participants). Sur un parcours d'environ 60 km, chaque participant passera entête pour une dizaine de kilomètres, directement suivi du motard de la gendarmerie. Le but est d'appréhender en conditions réelles la trajectoire de sécurité telle qu'elle aura été dispensée avant la sortie.

ARTICLE 6: DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les images des participants prises au cours de l'opération. Cette autorisation est

consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

ARTICLE 7: CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation, l'émargement du bulletin d'inscription et du règlement, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent document. Il dégage la préfecture et la gendarmerie nationale de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours de la manifestation encadrée par les motocyclistes de l'EDSR de la Charente et renonce à tout recours contre l'État et ses personnels.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction du nombre des participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

INSCRIPTION: le dimanche 11 juin	
Le conducteur/trice, NOM :	PRÉNOM :
Le conducteur/trice, NOM :	PRÉNOM :
L'accompagnant/e, NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	
MÉL:	
TÉL:	
Personne à prévenir en cas d'accident, nom, prénom et tél :	
MOTO ENGAGÉE (marque, modèle, puissance cv din):	
Documents à joindre :	
Permis de conduire acarte d'assurance	certificat d'immatriculation
Le formulaire ainsi que les documents sont à envoyer à l'adresse mail :	
pref-reprisedeguidon@charente.gouv.fr	

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE